

Laure Bereni

Thèse de doctorat en science politique

Soutenue publiquement le 6 décembre 2007 à l'université de Paris 1

De la cause à la loi

Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)

Résumé :

Les lois dites « sur la parité », votées en 1999 (révision des articles 3 et 4 de la Constitution) et en 2000 (instauration de quotas sexués dans l'établissement des candidatures à la plupart des élections politiques), constituent une rupture majeure dans l'économie des relations entre genre et politique. À bien des égards, leur adoption constitue une énigme : quand il fait irruption en France au début de la décennie 1990, le slogan de parité (au sens d'égalité arithmétique des deux sexes dans les assemblées élues) se trouve circonscrit à un petit groupe de militantes de la cause des femmes situées à la marge du champ politique. Il apparaît alors utopique, au vu du degré de fermeture des partis à la cause de la représentation politique des femmes et en raison de son caractère présumé contraire au dogme de « l'universalisme républicain ».

Le présent travail de thèse explore les logiques sociales et politiques de transformation de cette revendication initialement marginale en slogan consensuel et en dispositif institutionnel. Afin de saisir la complexité d'un tel processus, on a élaboré la catégorie d'*espace de la cause des femmes*, qui désigne l'ensemble des collectifs – et leurs participant-e-s – luttant *au nom* des femmes et *pour* les femmes, quelle que soit la sphère sociale dans laquelle ils s'inscrivent. Cette notion permet d'appréhender à la fois l'*hétérogénéité* des actrices, des lieux et des investissements pour la parité (traversant les frontières établies entre les univers associatif, étatique, partisan, académique, etc.) et les *liens* qui les unissent (par le jeu des multipositionnalités et des réseaux militants). On montre que la structure intersectionnelle de l'espace de la cause des femmes éclaire le processus de légitimation du slogan de parité, ses « percées » dans le champ politique et les modalités de sa « traduction » institutionnelle tout au long des années 1990.

Au-delà de la question de la parité, une telle approche permet d'échapper aux apories de l'antagonisme entre une explication « par le bas » (insistant sur le rôle des « mouvements ») et « par le haut » (plaçant la focale sur les « institutions ») de la genèse d'une réforme institutionnelle, dans le sillage de développements récents en science politique, qui tendent à décloisonner les lieux et les registres de la *politique contestataire*.

Composition du jury :

- Johanna SIMEANT, professeure, université Paris 1 (directrice)
- Rose Marie LAGRAVE, directrice d'études, EHESS Paris (rapporteure)
- Frédérique MATONTI, professeure, université Paris 1 (présidente)
- Amy MAZUR, professeure, Washington State University
- Pierre MULLER, directeur de recherche, CEVIPOF (rapporteur)
- Frédéric SAWICKI, professeur, université Lille 2